spirituel [illegible] ant bête. Il chante avec une très-grande [illegible] les couplets du premier acte :

» [illegible]
» Juste au dernier moment,
» [illegible]
» Malheureusement ! »

M. La[illegible] chanter la mélo de Murailles, tandis que M. Gaillard fait très remarquablement dans celui de don Gaëtan.

M. Henri Couvreur commande ses gardes, un homme qui a « vingt ans, [illegible] ours de service, » c'est dire qu'il les com[illegible] so grimé comme pas un. Il s'est fait une belle tête de colonel des bombardiers, » sur laquelle l'absinthe a laissé la trace indélébile de sa force d'attraitement. Et comme il parle! avec quelle voix éraillée!... Après tout, c'est peut-être « l'habitude du com[illegible]

* *

Nous avons bien fait de ne pas juger Mlle Alice Nord [illegible] ses débuts dans la « *Timbale* » nous la prétérons de beaucoup dans le « [illegible] *la Mare* » Elle a conservé dans le rôle de [illegible] les qualités scéniques que nous avons déjà signalées. Sa voix est évidemment très faible, mais la musicienne rachète par ses nombreuses qualités les imperfections physiques de la chanteuse. Voilà pourquoi Mlle Nordmann nous paraît très acceptable, voilà pourquoi M. Deschamps fera bien de l'engager.

Mlle Marthe Lafont est toujours excellente. Elle s'empare du public, dès son entrée en scène, avec les couplets du premier acte, qu'elle détaille en artiste de race.

Mme Jaume a joué les *duègnes* assez bien. Qu'elle continue!

* *

Nous ne voulons pas finir cette chronique sans féliciter M. Deschamps du luxe de ses costumes, et le costumier du théâtre, M. Créteur, de leur remarquable exécution.

Signalons les treize gardes en tunique de drap d'or, à manches de velours rouge, culotte en peau de chamois, bas rouges, noués de rubans blancs.

M. Germain porte un éblouissant uniforme de colonel: M. Louis Convreur change plusieurs fois de costume, et revient chaque fois plus brillant.

Les choristes femmes sont délicieusement habillées à la paysanne. Mlle Nordmann et Mlle Lafont, font assaut d'élégance.

Le programme promettait beaucoup; il a tenu plus qu'il ne promettait. La « *Cœur et la Main* » blandira certainement l'affiche la majeure partie de l'hiver et fera salle comble chaque soir.

PIERRE SALVAT.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 16 décembre

VIOLENCES. — Le Frère Charles-Sein, instituteur à Tourcoing, est prévenu de voies de fait sur le jeune Verhille.

Me Boyer-Chamard prétend que l'enfant s'est blessé en faisant une chute.

Le Tribunal condamne le prévenu à 25 francs d'amende.

ESCROQUERIES. — L'inculpé Betrancourt s'est servi de l'autorité que lui donnait sa situation d'employé des hospices pour soustraire 200 fr. à une pauvre femme.

Il est condamné à un an et un jour de prison.

Défenseur : Me Boyer-Chamard.

Alfred Sy, né à La Bassée, est accusé d'avoir, depuis au moins trois ans, à Roubaix, en employant des manœuvres frauduleuses tendant à persuader l'existence d'un crédit imaginaire et d'événements chimériques, obtenu de différentes personnes, certaines sommes d'argent.

44 témoins sont assignés. Il aurait soustrait en moyenne une vingtaine de francs à chacun d'eux.

Défenseur : Me Roche.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 16 décembre

Aujourd'hui est venu le procès intenté par le syndic de la faillite Chéri Dumez à M. Poujet, gardien-chef de la maison d'arrêt de Lille, pour avoir refusé l'incarceration du failli.

Me Grévin, du barreau de Douai, plaidait pour le syndic. Me Werquin pour M. Poujet.

Le Tribunal a renvoyé le prononcé de son jugement à la prochaine audience.

COUR D'ASSISES DU NORD

Session extraordinaire du 4e trimestre 1882

Audience du samedi 16 décembre

ASSASSINAT

Durigneux oppose à l'accusation dont il est l'objet, des dénégations absolues et il a plusieurs fois simulé la bizarrerie d'esprit et l'incertitude de mémoire, dans le but d'échapper aux explications catégoriques qui l'eussent amené à fournir les révélations de l'instruction.

Durigneux est condamné à vingt ans de réclusion.

Me Keemp a été désigné d'office pour défendre Durigneux.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du vendredi 15 décembre :

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1883, d'un crédit de 200,000 fr. pour venir au secours des marins victimes d'événements de mer exceptionnels.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Demoustier, Girond, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Plichon, des Rotours, Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cirier, Girard, Guillemin, Ostiers, Bernard.

La Chambre a adopté.

DOUAI. — Vendredi, a eu lieu, en audience solennelle, l'installation de M. Honorat, le nouveau procureur de la République du Tribunal de Douai.

BAILLEUL. — Les désordres qu'a provoqué à Cassel, tout récemment, l'application de la loi sur les cimetières, viennent de se renouveler à Bailleul.

Vendredi, le maire ayant fait enlever la séparation qui existait entre le cimetière catholique et celui réservé aux autres cultes, plus de trois cents femmes se sont rendues au champ du repos pour reconstruire la barrière.

Malgré les protestations du garde-champêtre, la séparation fut rétablie de nouveau, puis la foule se porta devant la demeure du maire en poussant des cris de triomphe.

Il faut s'attendre à de pareilles manifestations dans toutes les communes où l'on voudra appliquer cette loi qui porte une si grave atteinte à la conscience des catholiques.

CAMBRAI. — Il y avait, jeudi matin, grand émoi à l'archevêché de Cambrai. Deux religieuses chargées du service domestique du palais archiépiscopal avaient été trouvées asphyxiées : l'une sur le plancher de leur chambre à coucher, et l'autre dans son lit.

Voici ce qui avait donné lieu à cet accident :

Plusieurs salles du rez de chaussée étaient chauffées par des calorifères alimentés principalement de coke. Dans la nuit de mercredi à jeudi, alors que tout le monde dormait à l'archevêché, le gaz qui se dégage de cette espèce de charbon artificiel, au lieu de sortir du ballon de la cheminée, se rabattit, par la force du vent ou le [illegible] de l'atmosphère, dans la chambre des religieuses, située à l'étage.

De l'asphyxie pendant le sommeil.

L'une d'elles, réveillée sans doute par l'effet de la suffocation, voulut aller ouvrir la porte, mais elle tomba en route. Quant à l'autre, elle ne fit aucun mouvement pour se sauver, car on en a retrouvé telle qu'elle avait dû se coucher.

La première, qui avait respiré un peu d'air vitié, arrivant par le dessous de la porte, reprit ses sens vers 6 heures du matin.

Quant à l'autre, beaucoup plus malade, elle ne [illegible] recouvrir connaissance que vers 4 heures du l'après-midi. C'est seulement vendredi, vers [illegible] une heure du matin, qu'elle put répondre aux questions qui lui furent adres[illegible] fait preuve en cette [illegible] la prudence [illegible] Il n'a pas hésité à [illegible] et à prononcer des [illegible] que les deux religieuses [illegible]

L'une et l'autre se ressentent encore aujourd'hui de leur état d'asphyxie, mais on espère qu'elles ne tarderont pas à être débarrassées de ce [illegible]

— On nous [illegible] vient d'être fondée dans notre commune, grâce à l'intelligente et généreuse initiative de M. Paul H.... Le début est excellent; les ouvriers qui remplissent les conditions imposées par les statuts, comprennent les avantages de cette œuvre éminemment utile, ont eu hâte de se constituer membres participants et les personnes qu'anime le sentiment du bien et que, à la prise la fortune, est adhérée avec empressement, au titre de membres honoraires, et apporté le concours efficace de leurs souscriptions.

» Cet élan promet la prospérité de l'institution et l'exemple de cette création fait espérer pour notre chef-lieu d'autres améliorations nécessaires qu'on a négligées jusqu'ici. »

— VALENCIENNES. — Dans la journée de jeudi, vers deux heures et demie, un cadavre flottant a été aperçu à l'Escaut, à l'Escorchoir, près du gazomètre. Un batelier l'a amené sur la berge, d'où il a été transporté à la morgue de Valenciennes.

L'identité du malheureux n'a pas encore été établie. On a trouvé sur lui un bulletin portant le nom de « Pierre Dantlie, terrassier, et une somme de 27 fr. 30.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du vendredi 15 décembre :

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1883, d'un crédit de 200,000 fr. pour venir au secours des marins victimes d'événements de mer exceptionnels.

Ont voté pour : MM. Ansart, Desprez, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boulliez-Bridon, Fanien.

La Chambre a adopté.

ARRAS. — Hier, ont eu lieu les élections pour le tribunal de commerce.

Ont été élus :

Juges titulaires. — MM. Elie Ledieu, Jules Hannebique, avec 152 voix chacun.

Juges suppléants. — MM. Pierre Deleplanque, 148 voix ; Ch. Bourgois, 147 voix.

Aucun des candidats n'ayant obtenu le quart du nombre des électeurs inscrits, un second tour de scrutin aura lieu vendredi prochain, 22 décembre, à neuf heures.

AUDRUICK. — Jendi, vers minuit, un incendie a entièrement détruit un corps de bâtiment appartenant à M. Hilaire Laurent, maire de la commune de Vieille-Eglise.

La perte approximative en bâtiments, grains fourrages, instruments aratoires et bestiaux, peut être évalué à 75.000 francs. Tout est assuré.

Cet incendie paraît être accidentel.

VICOIGNE. — *Accident.* — Nous apprenons qu'un grave accident, s'est produit jeudi matin, dans la fosse dite *du Prussien*, des mines de Vicoigne.

Un jeune ouvrier mineur, Théodore Dubois, à peine âgé de 13 ans, qui y travaillait, a été enseveli par un éboulement. Un de ses compagnons, n'écoutant que la voix de l'humanité, voulut le secourir ; il faillit être victime de son dévoûment, et les terres de la paroi, continuant à tomber, l'avaient déjà renversé, lorsqu'à ses cris d'autres ouvriers accoururent et parvinrent à le dégager.

Pour le jeune Dubois, quand on pu le retirer de dessous les décombres, il avait cessé de vivre.

CALAIS. — La grande-duchesse de Mecklimbourg Strelitz est arrivée, samedi après midi, à deux heures, à la gare maritime, venant de Douvres, sur le paquebot spécial *Maid of Kent*. Elle est partie par le train express de Cologne, retournant en Allemagne.

— La malle des Indes débarquée la nuit dernière, était composée de onze cent sept sacs de dépêches. C'est la plus considérable jusqu'à ce jour, qui soit passée par la France, pour Brindisi: aussi avait-elle nécessité un train spécial de huit allèges.

— La douane a eu l'ordre, pendant une dizaine de jours, de visiter tous les petits colis que les voyageurs, en descendant du paquebot, ont l'habitude de porter à la main.

Une nuit de la semaine dernière, un voyageur est débarqué du paquebot « Malle anglaise » à la gare maritime, il portait à la main, un sac de nuit, dont la fermeture était cachetée, il refuse de l'ouvrir, disant qu'il était destiné à l'ambassade d'Italie.

Le commissaire spécial qui surveillait la visite eut un soupçon, d'autant plus grand que le passeport de ce voyageur n'avait pas été visé depuis deux ans,

Il ordonna immédiatement à P., l'un de ses inspecteurs, de le filer jusqu'à la gare de Calais-Ville, où il devait prendre le train de Paris de 5 heures du matin.

Le commissaire donnait également l'ordre à un autre inspecteur de se tenir prêt à partir par ce même train, afin de surveiller jusqu'à destination le soi-disant porteur de dépêches ; mais quel ue fut pas l'étonnement de cet agent en voyant dans la salle d'attente son collègue plongé dans le plus profond sommeil, pendant lequel le voyageur put agir en toute liberté.

Aussi, en arrivant à la gare de Paris, ne fit-il aucune difficulté pour laisser visiter son sac par les employés de l'octroi.

Il aura, selon toutes probabilités, profité du sommeil de l'agent pour briser les cachets du sac et jeter son contenu dans les cabinets d'aisance de la gare de Calais, qui depuis furent vidés.

Mais cette opération ne donna aucun résultat.

On se demande ce que pouvait contenir ce sac, était-ce de la dynamite ou des papiers compromettants ?

L'inspecteur P... a reçu la juste récompense de sa vigilance, il vient d'être révoqué.

Il est certain que la police de Paris ne perd pas de vue le susdit voyageur, dont celle de Calais lui avait annoncé l'arrivée.

— Le bateau de pêche n° 603 de Calais, vient d'entrer ici remorquant le bateau de pêche de Dunkerque, n° 602, qu'il avait trouvé en travers d'Ostende, sans équipage et qui par suite d'abordage occasionné par le brouillard, aura du s'embarquer à bord du navire qui l'a abordé.

— Lord Salisbury vient de débarquer allant à Nice.

— La nuit dernière, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire chez M. Jules Renard, négociant, rue du Hasard, et chez M. Thomsett, vice consul d'Angleterre, rue de Thermes.

— Les travaux du tramway de Calais à Guines avancent rapidement, ils sont déjà arrivés à la Planche-Tourneire ; c'est plus de la moitié du chemin.

La Compagnie compte inaugurer la ligne entière le 1er mars prochain.

— On nous écrit :

« Samedi soir, un incendie considérable a éclaté dans une ferme de la commune de Vieille-Eglise, située entre Marck et Oye. A l'heure où nous écrivons, on n'a pas pu encore se rendre maître du feu.

» L'incendie ayant pris à plusieurs endroits différents à la fois, on en attribue les causes à la malveillance.

» On nous affirme que les pertes seraient couvertes par plusieurs assurances.

» Une escouade de pompiers de St-Pierre-les-Calais s'est rendue immédiatement sur les lieux du sinistre, avec une de ses pompes aspirante et refoulante. »

SAINT-PIERRE-LÈS CALAIS. — M. Randoux, ancien juge au tribunal de commerce de Calais, candidat aux élections complémentaires du Conseil municipal de Saint-Pierre-lés-Calais, vient de donner sa démission d'économe de l'hospice civil de la ville de Calais.

Il occupait ce poste depuis de longues années.

GIVENCHY-EN-GOHELLE. — Le parquet d'Arras s'est rendu hier, dans cette commune pour procéder à une enquête à propos d'un empoisonnement qui a amené la mort d'une personne et dont trois autres, qu'on espère sauver, souffrent encore maintenant.

Augustine Viseux, vieille femme de 75 ans, absolument sans ressources et qui va manger tantôt chez l'un de ses enfants, tantôt chez l'autre, dînant le 14 conrant, chez sa fille, Geneviève Dilly.

Elle était à table avec sa fille et les deux fils de celle-ci, Martin et [illegible], le premier âgé de 5 ans et le deuxième de 18 mois.

A peine avaient-ils mangé la soupe qu'ils furent tous pris de coliques atroces.

Les soins qui leur furent prodigués empêchèrent d'aggraver dans la situation de Geneviève Dilly et de ses enfants une amélioration qui permettrait espérer que leur vie n'est plus en danger ; quant à la bonne vieille, elle n'éprouva aucun mal.

Elle est morte dans l'après-midi.

BOULOGNE-SUR-MER. — Le nommé François Martinache, charretier au service de M. Lefebvre, entrepreneur de déchargements, conduisait avant-hier, sur son camion, un fût de 200 kil. environ, à côté duquel il était monté pour le maintenir d'aplomb, lorsque ce fût roula sur le quai du Bassin le baril bouleversa, entraînant avec lui Martinache qui cherchait à le redresser.

Le malheureux charretier, atteint dans le côté par le baril, fut être transporté en toute hâte à la pharmacie Dutertre, où on lui prodigua des soins. Son état est grave.

— Un autre accident, plus fâcheux encore que le précédent, s'est produit, vendredi dernier.

Le nommé Charles Rossignol, marchand boucher à Boulogne, allant vers Pont-de Briques, avant-hier matin, vers midi dix heures et demie, descendait à fond de train le mont d'Ostrohove ; tenant sa gauche au lieu de prendre à droite, comme cela doit se faire, il atteignit, avec le brancard de sa voiture, le nommé Julien Louis, âgé de cinquante-neuf ans, qui sortait de son jardin avec une brouette de légumes, et le projeta sur la chaussée.

La brouette ayant mis obstacle à la direction du véhicule, Julien n'a pas été écrasé (ce qui serait arrivé fatalement sans cela); sa position est néanmoins désespérée, car il a trois côtes cassées et vraisemblablement d'autres dégâts internes.

M. le docteur Aigre, qui l'a soigné, ne peut se prononcer sur la gravité du mal.

AISNE

M. PIERRE LEGRAND A SAINT-QUENTIN. — Les journaux de l'Aisne annoncent que M. Pierre Legrand, député du Nord et ministre du commerce, a accepté de présider la distribution solennelle des récompenses aux lauréats des concours et aux élèves les plus méritants des cours de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, qui aura lieu le dimanche 24 décembre, à quatre heures, dans la grande salle des cérémonies publiques, à Fervaques.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 DÉCEMBRE. — Léopoldine Dujardin, rue de Mons, cour Delannoy. — Sophie Leclercq, rue de l'Hommelet, cour Lahoucq, 17. — Thérèse Desmet, rue des Arts prolongée, cour Fournier, 7. — Jean Sanders, rue Ste-Elisabeth, 3. — Jules Vanwallghem, rue de Beaurewaert, 68. — Arthur Glorieux, rue du Fontenoy, cour Desmet, 6. — Hélène Desbonets, rue St-Louis, cour Bayart, 3. — Georges Boulanger, rue du Parc, 11. — Laure Ponette, rue Traversière, 9. — Henri Verstraete, rue d'Antoing, maisons Oranges, 16. — Jeanne Clous, rue des Longues-Haies, cour Coquant. — Marie Disilvio, rue Marquisat, 66. — Marie Cartignie, rue des Lougues-Haies, 273.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 16 DÉCEMBRE. — Néant.

MARIAGES du 16. — Alphonse Parent, 26 ans, tisserand, et Marie Vandeputte, 26 ans, cuisinière. — Adolphe Gressier, 25 ans, rentreur, et Mathilde Lestienne, 30 ans, rattacheuse. — Désiré Cheysens, 33 ans, tisserand, et Adéline Campener, 44 ans, journalière. — Joseph Verdonck, 26 ans, débourreur, et Marie Hubaut, 23 ans, soigneuse.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 AU 17 DÉCEMBRE. — Maria et Florence Lepoutre, jumelles, Sartel. — Léon Ghysels, Breuil. — Alphonse Papegay, Cretinier. — Maria Vanasse, Petit Tournay. — Henri Delplace, Sartel. — Maria Samain, Cretinier. — Antoinette Bruyneel, Sartel. — Emile Delcroix, Vieille Place. — Sophie Vandenbrouck, Beck.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 AU 17 DÉCEMBRE — Alphonse Dumouilin, 35 ans 4 mois, peigneur, carrière des Prés. — Georges Dupire, 6 mois, Laboureur. — Remi Delescluse, 2 mois, bas Chemin. — Louis Lameire, 27 ans 7 mois, journalier, Hôpital. — Adèle Lefebvre, 62 ans 3 mois, cultivatrice, Beaulieu. — Maria Vergote, 2 mois 1/2, Beck. — Henri Dujardin, 69 ans 9 mois, cabaretier, Laboureur.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 10 DÉCEMBRE. — Alphonse Delhaie, 29 ans, tisserand, et Marie Dolphens, 20 ans, tisserande. — Henri Fourez, 25 ans, tisserand, et Florence Dedeurwaerder, 21 ans, tisserande.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 16 décembre. — Berthe Pollet, rue Vandevenne. — Irénée Petit, rue Famelart.

DÉCÈS du 16. — Henri Juvenez, 1 an, sentier de Roncq. — Catherine Deheule, 53 ans, rue de Menin. — Alphonse Delepaut, 30 ans, rue de Menin. — Henri Havet, 75 ans, rue de Lille. — Arthur Derycke, 2 mois, rue Nollet. — Edouard Vandembulcke, 6 mois, Chêne-Houpline. — Florimond Lamant, 63 ans, rue de la Croix-Rouge. — Arthur Ghesteni, 1 mois, chemin des Mottes. — Germaine Desbonnet, 6 mois, rue de la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubar-Desrousseaux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles-Constant-Joseph Dubar**, décédé à Pau, le 14 décembre 1882, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée, samedi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée rue du Pays.

Les amis et connaissances de la famille **Wibaux-Motte**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Stéphanie Motte**, épouse **Willebaux-Wibaux**, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1882, dan sa 59e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jendi 21 décembre 1882, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille **Desfrennes**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Théodore Desfrennes**, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1882, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 19 dudit mois, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Parvenus, 70.

La famille **L. Florquin-Florin**, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébre en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Paul Florquin**, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1882, âge de 27 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **François Debuck**, époux de Dame **Sophie Gillis**, décédé subitement à Saint-Pierre-les-Calais, le 8 décembre 1881, dans sa cinquante-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille **Rousseaux-Rémy**, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébre au l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Juliette Rousseaux**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, à l'âge de 59 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera celebre en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Henri-Joseph Vandamme**, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1881, dans sa 25e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois de 1re Classe, sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Charlotte Lamblé**, veuve de Monsieur **Ambroise Manet**, décédée chez son gendre, Monsieur **Louis Zimmermann**, rue Wallon, le 14 novembre 1882, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis Decock**, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1882, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit que fera célébrer la Société des Fidèles-Trépassés le mercredi 20 courant, à 7 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Clémence Cardon**, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1881, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Eugénie Ledoux**, épouse de Monsieur **Dillegent**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 41e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Pauline-Thérèse Honoré**, veuve de Monsieur **Jean-Baptiste Cau**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Confrérie du Sacré-Cœur, le mercredi 20 courant, à 7 heures, en la même église.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU BRABANT

Présidence de M. DEMEURE
président de chambre de la cour d'appel

Audience du samedi 16 décembre 1882.

AFFAIRE PELTZER

Dans son troisième et dernier jour de plaidoierie Me Picard a exécuté encore de très nombreuses variations sur les relations passées d'Armand Peltzer et du ménage Bernays.

Du procès, à proprement parler, des charges relevées contre son client, il n'a rien ou presque rien dit.

Voici la péroraison ou plutôt la conclusion de sa plaidoirie, nous ferons grâce à nos lecteurs du reste.

Qu'y a-t il contre Armand :

1° Il a été à Paris en même temps que Léon ;

2° Léon a choisi Bernays quand il a eu besoin d'un avocat.

Telles sont les charges qui pèseut sur Armand.

Eh bien, ce ne sont que des coïncidences et non des prenves.

J'ai terminé ma tâche. J'ai été peut être un peu long, mais ce que j'en ai fait, c'est pour mettre en mesure les honnêtes gens, qui sont appelés à nous juger, de rendre un verdict en connaissance de cause et avec tous les éléments du procès.

L'audience est levée à 2 h. 1/2.

CHOSES ET AUTRES

Un mot attribué au comte de Mérode, sénateur du Doubs, à propos du serment judiciaire : « — Quelles singulières gens que les rouges! Ils jurent sans raison S. N. D. D.; puis, dans les circonstances où ce serait utile, ils ne veulent plus!

* *

Le froid pince. Guibollard, emmitonflé de fourrures, regarde avec attendrissement un cheval attelé à une victoria.

— Pauvre bête! soupire-t-il ; par un froid pareil, en voiture découverte!

VARIÉTÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

Livre second

(SUITE)

Quand Denise ouvrant les yeux aperçut les murs de sa prison, elle frissonna, ressaisie par la terreur qui l'obsédait et que le sommeil avait éloignée d'elle pendant quelques heures trop brèves à son gré. Elle fondit en larmes et demeura un moment ainsi, songeant à ceux qui s'intéressaient à elle et qui ne s'expliquaient pas sa disparition.

Personne n'est-il venu me demander? demanda-t-elle à l'infirmière, en songeant à l'abbé Hubert et à Louiou, les seuls êtres qu'elle considérât comme ses amis.

— Je l'ignore, ma petite dame, répondit l'infirmière avec bonté. Mais, qu'on soit venu ou non pour vous voir, peut importe. Vous ne pouvez recevoir qui que ce soit, sauf un prêtre, si vous en exprimez le désir, le médecin et moi. Vous êtes au secret.

— Au secret! s'écria Denise ; mais, alors, je ne pourrai appeler aucun de ceux qui m'aiment ?

— Non, si le juge d'instruction ne vous y autorise.

— M'est-il au moins permis de me lever ?

— Vous êtes libre ; mais je vous trouve encore bien faible. A votre place, je resterais au lit. C'est d'ailleurs le seul moyen qui vous soit offert pour échapper à la prison. Tant que vous serez telle que vous voilà, vous serez sonmise au régime de l'infirmerie, qui est relativement doux.

— C'est que j'ai hâte de sortir d'ici, répondit Denise en se soulevant sur son lit où elle resta assise.

— Le juge d'instruction a seul le droit d'exiger votre élargissement, et encore, n'est ce qu'après avoir procédé à votre interrogatoire et apprécié si vous êtes digne de la liberté que vous réclamez.

— Et quand viendra-t-il pour m'interroger ?

— Il ne viendra pas, sauf urgence. Il attendra que vous soyez en état d'aller le trouver dans son cabinet; quand il vous aura fait appeler, on vous conduira près de lui.

A cette réponse, Denise se jeta à bas du lit et commença à s'habiller.

— Qu'il sache donc que je suis prête à lui répondre! s'écria-t-elle.

— Vous regretterez de ne pas m'avoir écoutée, objecta l'infirmière; vous feriez mieux de rester au lit jusqu'à demain ; sinon ce soir vous serez moins bien que ce matin ; on ne se surmène pas impunément, quand on est aussi faible que vous l'êtes.

— Je me sens très forte

— C'est la fièvre qui vous soutient. Votre pâleur...

Denise l'interrompit avec vivacité :

— Je ne guérirai qu'en redevenant libre. Madame, ajouta t-elle en croisant les mains, soyez bonne je vous en supplie, et faites savoir à qui de droit que je suis rétablie. Si je reste ici, j'en mourrai. Vous devez me comprendre, madame : n'avoir rien à se reprocher et être traitée comme une voleuse!... car je suis innocente, je vous le jure.

L'infirmière ressentait une pitié profonde pour cette pauvre jeune femme que l'excès de son désespoir secouait de la tête aux pieds. Elle avait entendu souvent des détenues protester contre l'accusation dont elles étaient l'objet ; mais, jamais, leur protestation n'avait été formulée en accents plus pathétiques et plus sincères.

— Je vais parler au directeur, répondit-elle, et le prier d'avertir le parquet. C'est tout ce que peux faire.

Elle sortit pour tenir sa promesse. Denise restée seule acheva sa toilette; puis elle s'agenouilla pour prier, pour demander à Dieu de la délivrer de ses maux. En ce moment de détresse, quelle consolation pouvait-elle espérer, si ce n'est celle que l'âme des malheureux trouvé dans la prière ? La sienne s'adressa au ciel. C'est de là seulement qu'elle attendait le salut.

Denise était encore à genoux quand l'infirmière rentra, portant sur un plateau un peu de nourriture pour sa pensionnaire.

— Voilà qui est fait, dit-elle en déposant ce plateau sur une table. J'ai vu le directeur; quand je suis entrée dans son cabinet, il y avait un vieux prêtre qui lui parlait de vous.

— Le chanoine Huberti! s'écria Denise tout heureuse, en apprenant que son vénérable ami s'occupait d'elle et ne l'abandonnait pas dans son malheur.

— J'ignore son nom; il demandait à vous voir, ce qu'on n'a pu lui accorder sans une autorisation du juge d'instruction, puisque vous êtes au secret. Alors il a dit qu'il tâcherait de l'obtenir. Moi, j'ai ajouté que vous étiez debout et mieux portante et que ce serait faire une bonne œuvre d'en avertir le parquet : car vous étiez si désespérée de vous trouver ici, que si l'on vous y laissait, vous n'en sortiriez pas vivante. Votre protecteur a déclaré aussitôt qu'il allait se rendre au palais, afin de hâter la solution de votre affaire. Le directeur a promis d'y aller de son côté. Il a promis encore que vous ne seriez pas mise en cellule, et qu'on vous laisserait à l'infirmerie. Ça vaut mieux, voyez-vous, ma petite dame, car enfin, ici, la vie est encore supportable, tandis qu'en cellule, mauvais logement, mauvaise nourriture...

— Tout le monde n'est pas comme Silvère ? pensait Denise, rasserénée par ces bonnes nouvelles, plus efficaces que les remèdes pour hâter sa guérison.

— Maintenant, vous allez manger un peu, reprit l'infirmière : cela vous fera du bien ; puis vous attendrez patiemment qu'on vous appelle chez votre juge. Sera-ce pour aujourd'hui ? Je l'espère pour vous. Allons, asseyez-vous là et buvez-moi ce bouillon ; il vient de la cuisine du directeur. Ah! voyez-vous, c'est une fameuse chose que les protections.

Denise obéit. Quelques instants après, elle était seule, en compagnie d'un livre que l'infirmière était allée quérir pour elle. Mais trop de préoccupations absorbaient son esprit pour le laisser libre de s'intéresser à une lecture. Le livre restait ouvert sur ses genoux, sans qu'elle songeât à en tourner les pages. Obsédée par l'étendue de son malheur, elle en calculait les suites, en se demandant si elle parviendrait à prouver son innocence, sans compromettre son mari.

Lorsque dans son esprit, où revenait le calme, se posa cette question, elle fut épouvantée. Quand le juge d'instruction, armé de sa lettre, lui demanderait compte de l'argent disparu, que répondrait-elle ? Il ne suffit pas pour confondre un accusateur de crier qu'on est innocente. Il faut plus d'un cri, il faut une preuve ; c'est cette preuve qui manquait à Denise. Elle pouvait avouer la vérité, déclarer que le voleur n'était autre que son mari. Mais, tout son être se révoltait contre ce mode de défense. Indigne de son amour, Pothin n'en était pas moins celui dont elle portait le nom, celui qu'elle avait aimé. Elle ne pouvait se résigner à se sauver en le perdant. Et puis, si le juge d'instruction allait ne pas la croire!

Elle resta consternée devant cette hypothèse. Pour la première fois, depuis son arrestation, elle embrassa les difficultés dressées tout autour d'elle et mesura la profondeur de l'abîme au fond duquel elle se débattait.

La porte s'ouvrit en ce moment. C'était l'infirmière.

— Vous êtes appelée chez M. le juge d'instruction, ma petite dame, dit-elle en entrant. Vous sentez-vous en état de vous y rendre?

— Oui, madame, oui, je suis prête, répondit Denise d'une voix comprimée par le battement de son cœur.

— Mettez votre chapeau, alors, et bon courage. Un gendarme vous attend en bas.

— Un gendarme! s'écria Denise tremblante et pâle.

— Oh! ça, c'est la règle, et même, si vous étiez un homme, on vous mettrait les menottes. Mais, rassurez-vous; cette humiliation vous sera épargnée, le gendarme a l'ordre de vous conduire en voiture, si vous le désirez... un fiacre que vous paierez.

Il n'y avait pas à protester. Denise se résigna. Elle descendit sous la surveillance d'un gardien qui la remit aux mains du gendarme.

— Vous êtes bien la nommée Denise Hautemont? demanda ce dernier.

Sur sa réponse affirmative, il ajouta :

— Voici un mandat de comparution pour aujourd'hui midi ; il est onze heures et demie; nous n'avons que le temps : en route.

Un fiacre stationnait sous la voûte. Denise y monta ; le gendarme prit place à côté d'elle : on partit. La route n'est pas longue entre la maison d'arrêt et le palais de justice. Elle parut interminable à Denise. Accablée de honte, elle s'était jetée au fond de la voiture, le visage dans les mains, redoutant d'être vue. Le gendarme sifflotait entre ses dents, feignant de regarder au dehors, mais coulant les yeux à la dérobée du